

Un chercheur sachant chercher...

Par . Le 12 octobre 2010

Les approches bibliométriques en évaluation de la recherche se sont concentrées jusqu'ici sur les sciences de la nature et du vivant. Récemment, les concepts et méthodes utilisés pour mesurer la qualité de la recherche dans les sciences sociales et les humanités ont été l'objet d'études dans plusieurs pays. Le projet 2008-2011 de la [Conférence des recteurs des universités suisses \(CRUS\) « Mesurer les performances de la recherche »](#) vise à doter les universités suisses d'instruments adéquats pour mesurer les performances de leur recherche et les comparer à l'échelle internationale.

Dans ce cadre, la conférence scientifique « [Research Quality in the Humanities. Towards Criteria and Procedures for Evaluating Research](#) » entend analyser et discuter les résultats récents dans ce domaine. Elle aura lieu les 27 et 28 octobre 2010 à l'[Université de Zurich](#) et s'adresse aux chercheurs en sciences humaines, en études sur l'enseignement supérieur et la science, et en scientométrie, ainsi qu'aux administrateurs universitaires. Elle a le soutien de l'[École polytechnique fédérale de Zurich \(ETHZ\)](#) et de l'[Université de Bâle](#).

La discussion autour de points controversés en lien avec le sujet de l'évaluation sera encouragée par des présentations thématiques d'experts internationaux dans le domaine. Les organisateurs espèrent des échanges nourris et constructifs.

Le délai d'inscription est fixé au 15 octobre. On trouvera le programme complet et le formulaire d'inscription (en anglais) sur le [site de la Chaire de psychologie sociale et de recherche sur l'enseignement supérieur de l'ETHZ](#).

Article mis en ligne le mardi 12 octobre 2010 à 00:00 –

Pour faire référence à cet article :

« Un chercheur sachant chercher... », *EspacesTemps.net*, Brèves, 12.10.2010
<https://www.espacestemp.net/articles/un-chercheur-sachant-chercher/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited. Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.

